

altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité - N°43 - Juin 2009

Signaux forts

Santé et sécurité au travail : les chiffres clefs de l'OIT

A l'occasion de la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail, l'Organisation internationale du Travail a rendu public des données qui démontrent que de gros progrès peuvent encore être accomplis, notamment dans les pays en développement.

● L'OIT estime que **chaque année quelque 2,3 millions d'hommes et de femmes meurent d'accidents du travail** ou de maladies professionnelles, dont près de 360.000 d'accidents mortels et environ 1,95 million de maladies professionnelles incurables.

● En termes économiques, on estime qu'environ 4 % du PNB mondial annuel, soit **1250 milliards de dollars, sont absorbés par les coûts directs ou indirects des accidents et des maladies professionnelles**, tels que les heures de travail perdues, les indemnités des travailleurs, l'interruption de la production ou les dépenses médicales.

● **Les substances dangereuses causent quelque 651.000 décès par an**, essentiellement dans les pays en développement. Ces chiffres sont peut-être largement sous-estimés du fait de systèmes d'enregistrement et de signalisation inadéquats dans de nombreux pays.

● Les données en provenance des pays industrialisés montrent que **les travailleurs du bâtiment sont trois ou quatre fois plus exposés aux accidents du travail mortels** que les autres travailleurs.

● Les maladies pulmonaires professionnelles dans les mines ou les activités liées à l'amiante, au charbon ou à la silice demeurent un sujet de préoccupation dans les pays en développement comme dans les pays industrialisés. **L'amiante à lui seul est responsable de 100.000 morts par an** et le chiffre augmente d'année en année.

Source : Communiqué de l'OIT, 28/04/09.

Éditorial

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : c'est le moment d'être exemplaire !

“Il y a fort à craindre que le ralentissement mondial de l'économie aura des effets négatifs risquant de mettre en danger la santé et la sécurité de millions de travailleurs. D'éventuels compromis trouvés au détriment de la santé et de la sécurité pour des raisons économiques pourraient déboucher sur une hausse du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles⁽¹⁾.” Cet avertissement de l'Organisation internationale du travail (OIT) exprime des préoccupations appuyées concernant la situation dans les pays en développement. Toutefois, en France aussi l'inquiétude est palpable. Ainsi, plusieurs appels ont été lancés pour demander une répression accrue des entreprises ne respectant pas leurs obligations en matière de prévention des risques⁽²⁾.

Un mauvais calcul : reléguer la prévention au second plan

La crainte latente est que les urgences générées par la crise relèguent au second plan les questions de santé et de sécurité au moment même où les risques s'accroissent en raison de la mauvaise conjoncture économique. Jean-Baptiste Obéniche, directeur général de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, s'en est fait l'écho. *“Les priorités des partenaires sociaux et du gouvernement pour améliorer les conditions de travail sont mises à mal par la crise actuelle⁽³⁾.”* Or, relâcher ses efforts en matière de santé et de sécurité serait un bien mauvais calcul. Et pas seulement parce que les accidents du travail et les maladies professionnelles sont ruineux pour les entreprises ! Comme le souligne encore Jean-Baptiste Obéniche, *“combattre une crise, c'est aussi la traverser et préserver ses forces vives pour rebondir : garantir la santé des collaborateurs, continuer à leur offrir des perspectives d'action et d'évolution est fondamental pour y réussir. La qualité de vie au travail n'est pas un gadget que l'on sort lorsque tout va bien”*.

Redoubler de vigilance et se préparer à la reprise

C'est le point crucial ! En effet, la crise met à l'épreuve la cohésion sociale des entreprises alors même que l'on ne pourra la surmonter qu'en se serrant les coudes et en restaurant la confiance. Or, l'attention portée à la prévention des risques détermine grandement le regard que les salariés portent sur leur entreprise. Dans le contexte actuel, le moindre manquement pourrait donc avoir des répercussions catastrophiques sur le climat social de l'entreprise fautive, voire sur celui du pays tout entier. Voilà pourquoi, loin de reléguer la prévention au second plan, la crise doit conduire à y porter une attention redoublée. Du reste, de nombreuses entreprises l'ont compris : plutôt que de reporter à plus tard les actions de prévention envisagées, elles mettent à profit le temps dégagé par le ralentissement de l'activité pour s'en saisir (par exemple en réactualisant leur document unique d'évaluation des risques comme la loi les y oblige). Ainsi, lorsque la reprise sera là, elles seront prêtes pour se consacrer pleinement ! ■

(1) Communiqué de l'OIT, 28/04/09. (2) On peut notamment citer l'*Appel à la mobilisation contre les cancers professionnels*, lancé en janvier dernier par la revue *Santé & Travail* et la pétition plus militante et agressive lancée par la Fondation Copernic : *“Travailler tue en toute impunité : pour combien de temps encore ?”* (3) *Travail & changement*, n°325, mai-juin 2009.

Chaque mois, l'essentiel de la prévention des risques

Souffrance au travail : les patrons aussi !

“J’ai fait un burn out l’année dernière. J’ai eu une absence au volant. Je me suis arrêté à un stop et j’ai redémarré au moment même où une voiture arrivait. Je l’ai percutée et je ne m’en souviens pas. J’aurais pu tuer quelqu’un. J’ai dû m’arrêter huit jours. Pour une fois dans ma carrière, c’était un arrêt forcé, un arrêt que je n’avais pas prévu. Ça m’a mis un coup incroyable. Ma tête a été contrainte de lâcher. Du coup, le corps a pris toute sa place. J’ai eu mal partout. Je devais m’arrêter trois fois pour monter un escalier, j’étais comme une vieille”, confie une jeune patronne de PME au quotidien *Libération* (25/05/09). C’est le genre de témoignages que recueille Olivier Torrès depuis qu’il a entrepris de créer un observatoire de la santé des dirigeants de PME.

“Les facteurs de mal-être qu’on applique habituellement aux salariés peuvent très bien s’appliquer aux patrons PME : surcharge de travail, stress, incertitude sur l’avenir, sentiment d’isolement.”

Une “souffrance inaudible”

Pour cet enseignant-chercheur en gestion et management à l’université de Montpellier et à l’EM Lyon, il s’agit de faire tomber un tabou. “*Les médecins et sociologues spécialisés dans la souffrance au travail partent de l’idée qu’elle vient d’un rapport de domination : le patron étant le dominant, il ne peut souffrir.*”

Or, ils souffrent bien ! Mais cette souffrance est “invisible”. D’abord parce que les patrons rechignent eux-mêmes à l’avouer tant ils ont été élevés dans le culte de la performance. Ensuite parce que “*les chefs d’entreprise ont, historiquement, refusé de rentrer dans un système social de médecine au travail.*”



Résultat : il n’y a pas de statistiques les concernant et “*personne ne connaît leurs pathologies.*”

Des pathologies encore mal connues

En attendant mieux, Olivier Torrès estime toutefois que “*les facteurs de mal-être qu’on applique habituellement aux salariés peuvent très bien s’appliquer aux patrons PME : surcharge de travail, stress, incertitude sur l’avenir, sentiment d’isolement.*”

Les témoignages recueillis par *Libération* confirment cette intuition. “*Il y a certaines décisions que tu prends seul. Pour moi, c’est les pires moments de stress. Quand tu es dans le noir, que tu ne sais pas par où aller. Les salariés, eux, ils ne sont jamais seuls.*”, confie l’un. Un autre insiste sur les spécificités des petits patrons : “*le PDG d’une grosse boîte qui gère des millions, il s’en fout, c’est pas les siens les millions, poursuit un autre. Au pire il se fait virer - et encore, au rythme où ils se font embaucher d’une boîte à l’autre, les patrons du CAC 40...*”

Le mal-être professionnel des petits patrons, comme celui des salariés, tient donc aussi à un déficit de reconnaissance. En baver d’accord ! Mais passer en même temps pour des privilégiés et des profiteurs, c’en est trop ! ■

● Fusion de Afssa-Afsset : entre espoirs et inquiétudes

Le 5 juin dernier, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi portant réforme de l’hôpital, incluant l’amendement relatif au regroupement de l’Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) et de l’Afsset (Agence française de sécurité sanitaire de l’environnement et du travail). Envisagée depuis 2008, dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), cette fusion est encore controversée. “*Beaucoup craignent que l’absorption du ‘petit Poucet’ Afsset (150 agents) par l’Afssa (1.000 agents) fasse disparaître cette cheville ouvrière de l’expertise sanitaire créée en 2002 suite au scandale sanitaire de l’amiante.*”, souligne le *Journal de l’Environnement* (www.journaldelenvironnement.net). Toutefois, tout dépendra de la façon dont se réalisera le rapprochement. Défenseur acharné de la spécificité de son agence, Martin Guespereau, réserve encore son jugement. “*Si les compétences en santé-environnement de l’Afsset et de l’Afssa (150 agents chacune) sont regroupées dans un lieu unique, ce serait un immense progrès, à condition toutefois de conserver l’autonomie de la structure.*”, estime le directeur de l’Afsset. Dans un communiqué publié le 2 juin, l’Agence se montre ouverte : “*C’est en croisant les compétences et en optimisant les ressources que pourra émerger un acteur public français majeur de sécurité sanitaire au niveau européen.*” Et de rappeler que “*la fusion au 1er juillet prochain de l’Afsset et du Bureau d’évaluation des risques des produits et agents chimiques (BERPC) participe également de cet objectif.*”

● TMS : l’agroalimentaire en première ligne

“*Les troubles musculo-squelettiques représentent 94 % des maladies professionnelles déclarées dans le secteur agricole.*” Lors d’un récent colloque d’information sur “*les TMS dans le secteur agro-alimentaire*”, les participants ont insisté sur l’ampleur du mal. Organisée le 28 avril au Conseil économique, social et environnemental (CESE, Paris), cette manifestation a aussi permis de présenter des pistes d’actions. De nombreux extraits, des données et des exemples de bonnes pratiques sont disponibles sur le site du ministère de l’Agriculture à l’adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/en-bref/conference-troubles>. ■

Fortes chaleurs et travail saisonnier

LES RISQUES DE L'ÉTÉ



La période estivale est particulièrement périlleuse en terme de risques professionnels. Il y a d'abord l'attention qui, souvent, se relâche, mais aussi des facteurs de risques spécifiques : le travail par fortes chaleurs et le recours plus fréquent aux travailleurs saisonniers souvent moins sensibilisés à la sécurité professionnelle que les salariés classiques. Pour prévenir ces risques, voici quelques-unes des mesures que les employeurs sont tenus de mettre en œuvre.

1 Travail par fortes chaleurs : précautions élémentaires

Les fortes chaleurs constituent un vrai danger pour la santé. Le Code du travail fait donc obligation aux employeurs de prendre en compte les facteurs météorologiques dans leurs actions de prévention des risques.

→ Mesures à prendre préventivement

- **Prendre en compte les fortes chaleurs dans le document unique d'évaluation des risques professionnels** (Article R4121-1) et prévoir un plan de prévention de ce risque.
- **Informers les travailleurs** des risques liés à la chaleur, des moyens de les prévenir et des premiers gestes à accomplir si un salarié est victime d'un coup de chaleur. Des affiches peuvent être demandées auprès de l'INRS (www.inrs.fr).
- **Prévoir à l'avance des mesures** permettant de faire face à de fortes chaleurs : ventilation, hydratation, stores, révision des rendements, etc.

→ Mesures à prendre lors des fortes chaleurs

- **Renforcer l'information sur les risques** liés à la chaleur et les moyens de les prévenir.
- **Mettre de l'eau potable fraîche** à disposition des travailleurs.
- **Assurer une ventilation correcte** des locaux.
- **Modifier l'organisation du travail** en adaptant les horaires pour éviter le plus possible le travail aux heures les plus chaudes de la journée, en augmentant le nombre de pause, etc.
- **Éviter le travail isolé** pour permettre aux travailleurs de se surveiller mutuellement afin de déceler au plus vite un éventuel coup de chaleur.

2 Travailleurs saisonniers : une population plus exposée

Très présents dans le tourisme et l'agriculture, les travailleurs saisonniers constituent une population très exposée aux risques professionnels. À l'instar de l'intérimaire, le saisonnier est en effet nouveau venu. Il se trouve, le plus souvent, projeté dans un lieu qui ne lui est pas familier, dans une activité qui peut être nouvelle pour lui, avec des personnes inconnues, des habitudes inédites, des postures de travail spécifiques...

→ Obligation renforcée d'information et de formation

C'est pourquoi l'employeur a, envers ses travailleurs saisonniers, une obligation de formation à la sécurité renforcée (Article L. 4141-2 du Code du travail). Elle se traduit notamment par :

- **L'évaluation des risques** spécifiques auxquels sont exposés les travailleurs saisonniers dans l'exercice de leur fonction.
- **La transcription de ces risques dans un document unique.** Ce document doit être consultable par tous les salariés, y compris les saisonniers qui doivent être spécialement informés de son existence.

→ Accueil et suivi du travailleur saisonnier

L'accueil du saisonnier ne se limite donc pas à un échange de politesses. L'employeur doit notamment :

- **Renseigner son nouvel employé sur les risques** auxquels il est exposé et les moyens de s'en protéger.
- **Transmettre formellement les consignes de sécurité** et signifier que chacun est tenu de s'y conformer.
- **Mettre à disposition des équipements de protection individuelle (EPI)** adaptés à l'activité.

Jour après jour, les spécialistes de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale en vue de présenter aux lecteurs d'*Altersécurité* un large panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les nôtres. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

● **“Cultures du risque au travail et pratiques de prévention”**
sous la direction de Catherine Omnès et Laure Pitti, Presses Universitaires de Rennes, coll. **“Pour une histoire du travail”**, mai 2009, 264 p., 19 €.

Cette synthèse des derniers travaux du Groupe d'Histoire Travail et Santé (GHTS) est spécifiquement consacrée aux risques professionnels. C'est, pour les contributeurs, l'occasion de présenter les acteurs multiples et souvent méconnus des métiers du risque : inspecteurs

du travail, surintendants d'usine, ingénieurs de sécurité, psychotechniciens, médecins du travail, ergonomes... Ils remarquent et déplorent que *“ces professions à la culture et au positionnement différents, se concurrencent et s'entrechoquent plus qu'elles ne coopèrent, jusqu'à ce que le droit*

communautaire les astreigne à travailler ensemble dans la pluridisciplinarité”.

Les travaux consacrés à la place de la sécurité et de la santé au travail dans les luttes sociales retiennent également l'attention. Ils bouleversent bien des idées reçues. Les auteurs, revisitent *“l'idée généralement admise d'un consentement des travailleurs au risque professionnel, voire le goût de la prise de risque, leur prédilection pour la valorisation financière du risque et pour la réparation aux dépens de la prévention”*. Ils expliquent ainsi cette longue méprise : *“peu visible, la revendication de la sécurité au travail a souvent été minorée, minimisée, car elle s'exprime, semble-t-il, à une échelle locale ou individuelle.”* Et de souligner que la donne a changé ! Depuis les années 70, *“des mouvements sociaux et juridiques de type nouveau font du droit à la sécurité et à la santé au travail un enjeu central des luttes”*. Ils ont ainsi contribué à donner à la prévention la place centrale qui est la sienne aujourd'hui. ■

L'ergonomie

Une discipline au défi des nouveaux risques professionnels

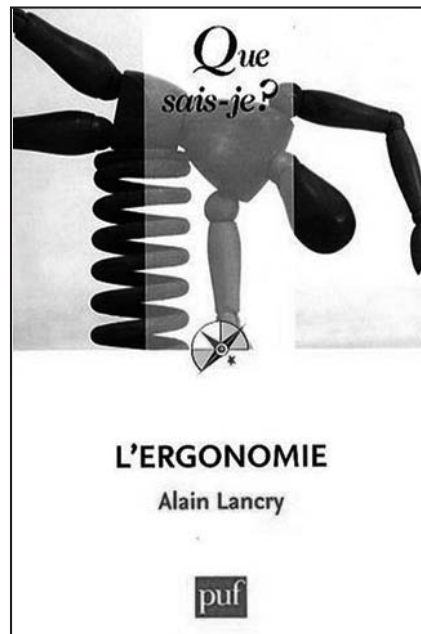
En cherchant à concilier efficacité et bien-être, l'ergonomie se trouve au cœur des nouveaux défis posés aux entreprises.

Un travail en mutations

“Les mutations que connaît le monde du travail depuis plusieurs décennies ont modifié non seulement notre façon de travailler mais aussi notre rapport au travail. Les conditions de travail ont ainsi été fortement remodelées”, remarque Alain Lancry, dans un récent ouvrage sur l'ergonomie. De fait, cette véritable *“science du travail et des travailleurs”* ne peut ignorer ces évolutions. Elles ont en effet des conséquences directes sur les salariés comme en témoigne, parmi d'autres pathologies, l'explosion sans précédent de troubles musculo-squelettiques (TMS).

Contraintes physiques et mentales

Face à un monde en évolution, l'ergonomie a également évolué. Elle a dû enrichir ses méthodologies et se tourner vers des disciplines connexes. Elle a notamment porté une attention croissante aux contraintes mentales dont les effets interagissent avec les contraintes physiques. Le profil de l'auteur en témoigne ! En effet, Alain Lancry est ergonome, mais aussi pro-



fesseur de psychologie du travail à l'Université de Picardie Jules Verne.

Une discipline pratique

Une autre qualité de l'ergonomie est d'être très pratique. Son but est de *“proposer les aménagements nécessaires et de nouvelles formes de travail pour réduire les conséquences négatives de ses évolutions sur l'homme comme sur les organisations.”* Cet objectif la rend bien sûr particulièrement familière aux professionnels de la prévention des risques. Ainsi, l'ergonomie passe également par l'observation et l'analyse des *“situations de travail”*. Une façon de faire qui a l'immense mérite d'obliger à garder le contact avec les réalités de terrain ! ■

L'ergonomie, par Alain Lancry, Presses universitaires de France, coll. **“Que sais-je”**, juin 2009, 128 p. 9 €.

altersécurité infos La lettre de
Point Org Sécurité

4, rue Preschez, 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Le site général de POS : www.point-org-securite.com

L'assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

La formation Sauveteur Secouriste du Travail : www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

Le site de la lettre : www.altersecurite.org